



## COMMUNAUTE de COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS de PANGE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 16 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 mars à 18 heures 00, en application du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Coincy, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

#### Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. Daniel MICHEL
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	MM. Jean-Marie GORI (départ à 19 h 35), Jean-Paul LARISCH, Guillaume BERNEZ et Mmes Nicole BURGER, Peggy RASQUIN
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Roland TETERCHEN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Lucien MUNIER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Marie GAUTIER
RAVILLE :	Mme Delphine BECKER
RETONFEY :	MM. Christian PETIT, Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Gérard BORNEMANN
SAINT-HUBERT :	M. Jean HARAMBOURE
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Hervé SEIGNERT
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Alain MANTELET
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Nicolas OLEKSIUK
SORBÉY :	M. Philippe PIOT
VIGY :	MM. Nicolas LE BOZEC (départ à 18 h 40), Hervé BOULANGER et Mme Audrey ECKER,
VILLERS-STONCOURT :	M. Jean-François LELLIG
VRY :	M. Jean-Marie RITZ

#### Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COLLIGNY-MAIZERY :	Mme Francine KONIECZNY
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON et Mme Armelle REISER LAGRUE

COURCELLES-SUR-NIED :	M. Olivier MULLER et Mme Claudine GLOTTIN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Christian HENNER, Gilles VOITURET
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Sylviane ETERNACK
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
VIGY :	M. Alain VANZELLA

M. Dominique BERTRAND a donné procuration à M. Philippe PIOT pour tous les points à l'ordre du jour.  
Mme Francine KONIECZNY a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Jean-Marie GORI (départ à 19 h 35), a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour après son départ.  
M. Etienne LOGNON a donné procuration à Mme Nicole BURGER pour tous les points à l'ordre du jour.  
Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Michel HERENCIA pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Olivier MULLER a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Christian HENNER a donné procuration à M. Eric GULINO pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Gilles VOITURET a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Jean-Marie RITZ pour tous les points à l'ordre du jour.  
Mme Sylviane ETERNACK a donné procuration à M. Hervé SEIGNERT pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Serge WOLLJUNG a donné procuration à M. Nicolas OLEKSIUK pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Nicolas LE BOZEC (départ à 18 h 40), a donné procuration à Mme Audrey ECKER pour tous les points à l'ordre du jour après son départ  
M. Alain VANZELLA a donné procuration à M. Hervé BOULANGER pour tous les points à l'ordre du jour.

#### **AMENAGEMENT – ECHANGE DE TERRAIN SUR LA ZONE ARTISANALE DE COURCELLES - CHAUSSY. DC N°034/2017**

Vu la délibération N°C 2015/313 du 4 novembre 2015 relative à la vente d'une emprise foncière d'environ 4 000 m2 à Monsieur Robert GROSS ou toute société le représentant,

Considérant que la société est la SCI les Tilleuls,

Considérant la demande de la SCI les Tilleuls pour la modification du périmètre du terrain acquis, pas échange d'une parcelle de 10 ca, avec la communauté de communes,

Le conseil communautaire,

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, et en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'échange d'une bande de terrain de 10 ca entre la parcelle 235 sections 31 appartenant à la SCI les Tilleuls et la parcelle 234, section 31 appartenant à la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange.

AUTORISE le Président à signer l'acte correspondant.

#### **ASSAINISSEMENT – AVENANT N°2 DE TRANSFERT DE LA CONVENTION DE DEVERSEMENT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE LES ETANGS. DC N°035/2017**

Le Président informe le conseil communautaire que la communauté de communes du Haut Chemin été liée par une convention à la communauté de communes du Pays Boulageois concernant le déversement et le traitement des eaux usées de la commune de LES ETANGS,

Vu la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange

Vu la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

Vu le changement des deux communautés il est nécessaire de réaliser un avenant à cette convention au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du projet d'avenant et en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer l'avenant N°2 à la convention de déversement et le traitement des eaux usées de la commune de Les Etangs avec la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois.

**ASSAINISSEMENT -- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ETUDE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE HESSANGE ET MUSSY L'EVEQUE. DC N°036/2017**

Le Président présente au conseil communautaire le dossier de demande de subvention concernant l'étude de faisabilité et de réalisation de l'assainissement d'Hessange et Mussy l'Evêque pour un montant de 18.000,00 € HT

Le financement espéré se présente comme suit :

- Subvention AERM : 70 % de 18.000,00 € HT soit 12.600,00 €

La charge nette de la collectivité pourrait être couverte par des fonds libres ou un emprunt.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus.

S'ENGAGE à effectuer ces travaux et à assurer la couverture financière à la charge de la collectivité.

**ASSAINISSEMENT – FIXATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR FRECOURT ET VILLERS-STONCOURT. DC N°037/2017**

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de statuer sur le tarif de la redevance d'assainissement pour Frécourt et Villers Stoncourt

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de conserver les tarifs comme suit, au titre de l'année 2017 pour le financement de l'assainissement collectif de Frécourt et Villers Stoncourt.

Commune	Redevance Assainissement
Frécourt (Servigny-les-Raville)	1,50 €
Villers Stoncourt	0,50 €

**COMMISSIONS – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES GROUPEMENTS DE COMMANDES. DC N°038/2017**

M. le Président informe le conseil communautaire du courrier de Monsieur le Préfet concernant la composition de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et de sa demande de retrait de la délibération en date du 24 janvier 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retirer sa délibération DC N°007/2017 du 24 janvier 2017.

DECIDE de demander aux communes adhérentes au groupement de commandes de procéder à la désignation d'un représentant à la CAO de ce groupement, conformément à l'article 1414-3 du Code Général des collectivités territoriales :

- Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres.
- Un représentant pour chacun des autres membres du groupement (soit ceux ne disposant pas d'une CAO) désigné selon les modalités qui leur sont propres.

**EXPLOITATION – CONVENTION OCAD3E POUR LA REPRISE DES D3E. DC N°039/2017**

Une nouvelle convention doit être signée avec OCAD3E afin d'unifier les éco-organismes sur le territoire,

Entendu cet exposé,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer cette convention prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et tout document nécessaire à la mise en œuvre de celles-ci.

**EXPLOITATION – TRANSFERT SUBVENTION ADEME POUR L'ETUDE CONCERNANT LA REDEVANCE INCITATIVE. DC N°040/2017**

Vu la convention relative à la décision de financement n°1634C0062 de l'ADEME à la CC du Pays de Pange concernant la réalisation d'une étude relative à la mise en œuvre d'une tarification incitative

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N°1 concernant le changement de bénéficiaire.

**EXPLOITATION – MARCHE POUR LA FOURNITURE DE BACS ET DE PIECES DETACHEES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS. DC N°041/2017**

Vu la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offres et les offres réceptionnées dans les délais,

Vu l'avis de la commission « Appels d'offres » réunie le 16 mars 2017,

Considérant la nécessité d'acquérir des bacs pour la collecte des déchets ménagers en redevance incitative ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer le marché à bons de commande de fourniture de bacs et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers avec la société COLLECTAL.

Le présent marché est passé sous couvert d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum annuel de 209 000,00 € HT et conformément au bordereau de prix validé par la commission, sur une durée de un an, non renouvelable à compter de sa notification.

**FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 PAYS DE PANGE DC N°042/2017**

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget principal (Pays de Pange) dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 215	Part affecté à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat à la clôture 2016
Investissement	95 716,96 €	0	1 156 820,75 €	1 252 537,71 €
Fonctionnement	754 773,34 €	0	302 510,74 €	1 057 284,08 €
TOTAUX	850 490,30 €	0	1 459 331,49 €	2 309 821,79 €

**FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF OM 2016 PAYS DE PANGE DC N°043/2017**

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget OM (Pays de Pange) dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 215	Part affecté à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat à la clôture 2016
Investissement	229 375,83 €	/	-4 416,87 €	224 958,96 €
Fonctionnement	404 562,74 €	/	167 598,09 €	572 160,83 €
TOTAUX	633 938,57 €	/	163 181,22 €	797 119,79 €

#### FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF PRESTATIONS DE SERVICES 2016 PAYS DE PANGE DC N°044/2017

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget prestations de services (Pays de Pange) dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affecté à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat à la clôture 2016
Investissement	/	/	/	/
Fonctionnement	-7 036,20 €	/	7 001,22 €	-34,98 €
TOTAUX	-7 036,20 €	/	7 001,22 €	-34,98 €

#### FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ZA MONTOY-FLANVILLE 2016 PAYS DE PANGE DC N°045/2017

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget ZA Montoy-Flanville (Pays de Pange) dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 215	Part affecté à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat à la clôture 2016
Investissement	-3 446 646,15 €	/	-234 788,75 €	- 3 681 434,90 €
Fonctionnement	2 915 566,46 €	/	177 003,77 €	3 092 570,23 €
TOTAUX	531 079,69 €	/	-57 784,98 €	-588 864,67 €

#### FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ZA COURCELLES-CHAUSSY 2016 PAYS DE PANGE DC N°046/2017

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget ZA de Courcelles-Chaussy (Pays de Pange) dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 215	Part affecté à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat à la clôture 2016
Investissement	-574 662,56 €	/	-8 305,09 €	-582 967,65 €
Fonctionnement	220 071,38 €	/	39 862,98 €	259 934,36 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-354 591,18 €</b>	<b>/</b>	<b>31 557,89 €</b>	<b>-323 033,29 €</b>

#### FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 HAUT CHEMIN DC N°047/2017

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget principal (Haut Chemin) dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 215	Part affecté à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat à la clôture 2016
Investissement	57 091,40 €	/	503 452,49 €	560 543,89 €
Fonctionnement	258 562,83 €	9 908,60 €	46 436,02 €	295 090,25 €
<b>TOTAUX</b>	<b>315 654,23 €</b>	<b>9 908,60 €</b>	<b>549 888,51 €</b>	<b>855 634,14 €</b>

#### FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF OM 2016 HAUT CHEMIN DC N°048/2017

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget OM (Haut Chemin) dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 215	Part affecté à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat à la clôture 2016
Investissement	29 818,33 €	/	407,31 €	30 225,64 €
Fonctionnement	-34 571,65 €	/	-104 823,38 €	-139 395,03 €
<b>TOTAUX</b>	<b>-4 753,32 €</b>	<b>/</b>	<b>-104 416,07 €</b>	<b>-109 169,39 €</b>

## FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016 HAUT CHEMIN DC N°049/2017

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget assainissement (Haut Chemin) dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 215	Part affecté à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat à la clôture 2016
Investissement	-682 516,76 €	/	87 455,97 €	-595 060,79 €
Fonctionnement	-72 509,23 €	/	40 679,61 €	-31 829,62 €
TOTAUX	-755 025,99 €	/	128 135,58 €	-626 890,41 €

## FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ZA AVANCY 2016 HAUT CHEMIN DC N°050/2017

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget ZA d'Avancy (Haut Chemin) dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 215	Part affecté à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat à la clôture 2016
Investissement	-3 264,00 €	/	1 415,22 €	-1848,78 €
Fonctionnement	/	/	/	/
TOTAUX	-3 264,00 €	/	1 415,22 €	-1848,78 €

## FINANCES – COMPTE DE GESTION 2016 PAYS DE PANGE DC N°051/2017

Après avoir approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2016 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **FINANCES – COMPTE DE GESTION OM 2016 PAYS DE PANGE DC N°052/2017**

Après avoir approuvé le compte administratif OM 2016,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion OM 2016 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **FINANCES – COMPTE DE GESTION PRESTATIONS DE SERVICES 2016 PAYS DE PANGE DC N°053/2017**

Après avoir approuvé le compte administratif prestations de services 2016,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion prestation de service 2016 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **FINANCES – COMPTE DE GESTION ZA MONTROY-FLANVILLE 2016 PAYS DE PANGE DC N°054/2017**

Après avoir approuvé le compte administratif ZA Montroy-Flanville 2016,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DECLARE que le compte de gestion ZA de Montoy-Flanville 2016 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **FINANCES – COMPTE DE GESTION ZA COURCELLES-CHAUSSY 2016 PAYS DE PANGE DC N°055/2017**

Après avoir approuvé le compte administratif ZA Courcelles-Chaussy 2016,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion ZA Courcelles-Chaussy 2016 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **FINANCES – COMPTE DE GESTION 2016 HAUT CHEMIN DC N°056/2017**

Après avoir approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion 2016 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **FINANCES – COMPTE DE GESTION OM 2016 HAUT CHEMIN DC N°057/2017**

Après avoir approuvé le compte administratif OM 2016,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion OM 2016 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## FINANCES – COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2016 HAUT CHEMIN DC N°058/2017

Après avoir approuvé le compte administratif assainissement 2016,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion Assainissement 2016 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## FINANCES – COMPTE DE GESTION ZA AVANCY 2016 HAUT CHEMIN DC N°059/2017

Après avoir approuvé le compte administratif ZA d'Avancy 2016,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion ZA d'Avancy 2016 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET PRINCIPAL DC N°060/2017

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **1.352.374,33 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Ex BP CCHC	Ex BP CCPP	Budget fusionné	
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit) .....	+	46 436,02	302 510,74	348 946,76
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ..... ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou - (déficit)	+	248 654,23	754 773,34	1 003 427,57
C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	295 090,25	1 057 284,08	1 352 374,33

<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>				
déficit (besoin de financement) .....	+	0	0	0
excédent (excédent de financement) .....	+	560 543,89	1 252 537,71	1 813 081,60
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>				
Besoin de financement .....	-	0,00	0,00	1 919 012,68
Excédent de financement .....	+	0,00	0,00	0,00
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b> .....		0,00	0,00	0,00

<b>DECISION D'AFFECTATION</b>				
<b>1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b> .....				105.931,08
(au minimum couverture du besoin de financement F)				
<b>2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002</b> .....				1 246 443,25
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)				

### FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET OM DC N°061/2017

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de **432.765,80 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Ex Budget OM CCHC	Ex Budget OM CCP	Budget fusionné	
<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)</b> .....	-	-104 823,38	167 598,09	62 774,71
<b>B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b> .....	-	-34 571,65	404 562,74	369 991,09
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou - (déficit)				
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)</b> .....	-	-139 395,03	572 160,83	432 765,80
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>				
déficit (besoin de financement) .....	-	0	0	0
excédent (excédent de financement) .....	+	30 225,64	224 958,96	255 184,60
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>				
Besoin de financement .....	-	0,00	0,00	95 459,20
Excédent de financement .....	+	0,00	0,00	0,00
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b> .....		0,00	0,00	0,00
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>				
<b>1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b> .....				-0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)				
<b>2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002</b> .....				432 765,80
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)				

### FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT DC N°062/2017

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,  
 Le conseil communautaire constate que le compte administratif présente :  
 - Un déficit de fonctionnement de **-31.829,62 €**

<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	40 679,61
<b>B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b> .....	-	-72 509,23
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou - (déficit)		
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)</b> .....	-	-31 829,62
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
déficit (besoin de financement) .....	-	595 060,79
excédent (excédent de financement) .....	+	0
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
Besoin de financement .....	-	557 905,86
Excédent de financement .....	+	0,00
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b> .....		1 152 966,65
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>		
<b>1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b> .....		0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
<b>2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002</b> .....		0,00
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

#### FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET PRESTATIONS DE SERVICES DC N°063/2017

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,  
 Le conseil communautaire constate que le compte administratif présente :  
 - Un déficit de fonctionnement de **-34,98 €**

<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe +(excédent) ou - (déficit) .....	+	7 001,22
<b>B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b> .....	-	-7 036,20
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou - (déficit)		
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)</b> .....	-	-34,98
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
déficit (besoin de financement) .....	-	0,00
excédent (excédent de financement) .....	+	0
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
Besoin de financement .....	-	0,00
Excédent de financement .....	+	0,00
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b> .....		0,00
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>		
<b>1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b> .....		0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
<b>2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002</b> .....		0,00
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

#### FINANCES – AVENANT DE TRANSFERT DU CONTRAT DE PRET DU CREDIT AGRICOLE CONCERNANT LA ZA DE MONTROY-FLANVILLE DC N°064/2017

Vu l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales « Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par l'établissement public issu de la fusion. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les établissements publics de coopération intercommunale et les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant».

En raison de la fusion les contrats issus de l'ancienne CCHC, de l'ancienne CCPP, subsistent et la nouvelle Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange se subroge à elles dans l'exécution de ces actes.

Vu l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ /1-102 portant fusion des communautés de communes du Haut Chemin et du Pays de Pange en date du 22 décembre 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'avenant de transfert pour le contrat de prêt préalablement conclu avec le crédit agricole,

Référence Prêt	Montant initial	Contractant	Objet
Emprunt N° 86473505045	600.000 €	Communauté de communes du Pays de Pange	Zone d'activité de Montoy-Flanville

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert avec le crédit agricole.

#### **NUMERIQUE – CONVENTION POUR L'INSTALLATION DE 14 PRISES « FIBRE » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LAQUENEXY DC N°065/2017**

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange est adhérente à Moselle Fibre qui coordonne le déploiement de la fibre pour les communautés de communes adhérentes.

Dans le cadre de ce déploiement, la fibre va passer sur le territoire de la Commune de Laquenexy (non-membre de Moselle Fibre). Cette commune compte une zone et des habitations à Pont à Domangeville ainsi qu'un côté de la rue de Servigny à Courcelles sur Nied.

La commune de Laquenexy qui ne sera pas raccordée immédiatement a demandé si ses annexes proches du territoire de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange ne pourraient pas bénéficier de ces travaux.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE de réaliser les travaux de raccordement à la fibre pour les 14 bâtiments de la commune de Laquenexy lors du déploiement sur son territoire.

DEMANDE à la commune de Laquenexy, une participation à hauteur de 400 € par prise posée, soit 5.600,00 € dès réception du titre de recette correspondant.

CHARGE le Président d'entreprendre les démarches nécessaires.

#### **PREFECTURE – MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION PAR DEMATERIALISATION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET DES DONNEES BUDGETAIRES PAR L'APPLICATION NATIONALE «ACTES» DC N°066/2017**

Le Conseil communautaire,

Considérant que le Ministère de l'Intérieur a développé et déployé, sur le territoire national, une application informatique dénommée « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) permettant aux collectivités d'envoyer à la Préfecture leurs actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, non plus par support papier mais par voie électronique,

Considérant que la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange souhaite pouvoir utiliser cette application informatique et dématérialiser, autant que cela est possible, ses actes dans un souci de gain de temps, d'efficacité et d'économie,

- Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1 et R2131-1 à R2131-4, Considérant que la CCPP doit passer un marché avec un opérateur de transmission homologué par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant que la transmission des actes par voie électronique doit également être autorisée par le Conseil communautaire et faire l'objet d'une convention à signer avec la Préfecture,

- Vu le projet de convention avec la Préfecture de la Moselle,

Considérant que cette convention prévoit notamment l'agrément de l'opérateur de télétransmission (et l'homologation de son dispositif), la nature et la matière des actes transmis par voie électronique, les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission, la possibilité, pour la collectivité territoriale, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la transmission des actes règlementaires et des données budgétaires par voie électronique par l'application nationale « ACTES »,

AUTORISE le Président à signer la convention avec la Préfecture ainsi que tous les documents s'y rapportant,

CHARGE le Président de consulter les opérateurs de télétransmission pour la mise en place de ce dispositif.

**La séance est levée à 20 H 30.**

Fait à PANGE, 20 mars 2017

Le Président,

Roland CHLOUP.

